

gique. L'auteur est certainement un bon citoyen, très-fort éloigné du Vonckisme & d'autres hérésies politiques. On en jugera par ce passage : „ A présent, me demandera-t-on, „ quelle classe de Belges a le droit de contracter au nom de tous les Belges des traités, „ soit d'alliance, soit de commerce?... Quelle „ classe?... Celle qui l'an 1096, formée comme „ à présent, des trois ordres de l'état, établit „ *par interim* au nom de la patrie, *communē* „ *patriæ decreto* (a), sans aucune convocation de districts, la princesse Adele pour „ gouvernante de nos provinces, après la mort „ de Henri III, duc de Brabant, son fils.... „ Celle qui en 1142, dans la minorité de Godfroi III, envoya rendre, au nom de nos „ provinces, sans encore aucune convocation de districts, foi & hommage à l'empereur „ Conrad, & qui, avant la célèbre bataille „ de Grimbergen, laquelle dura deux jours & „ demi, fit au nom de la nation & du Duc, „ pour déterminer Philippe comte de Flandre, à nous envoyer du secours, un traité „ fort onéreux sans doute, mais indispensable, „ mais à l'aide duquel l'armée de Brabant fut „ victorieuse de celle de Berthold..... Celle „ aussi qui, en 1430, gouverna les Pays-Bas „ après la mort de Philippe I, duc de Brabant, jusqu'à ce que Philippe de Bourgogne, „ qui luttoit contre la princesse Marguerite de „ Brabant, eût prouvé aux trois ordres de „ nos états, alors souverains, qu'il étoit le „ seul & légitime héritier du prince défunt, &

(a) *Haræus, Ann. Duc. Brab.* pag. 199. Godfroi III, légitime successeur de Henri son frere, étoit en Syrie, mais on n'en avoit pas de nouvelles.